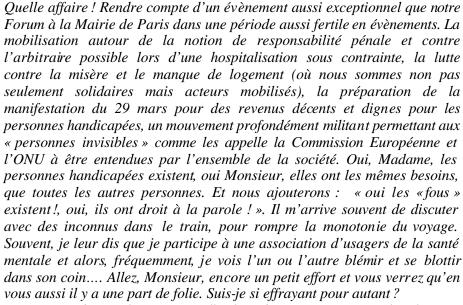
Le Mégaphone

Le porte-plume des porte-voix

N°33 Le bulletin d'ADVOCACY FRANCE

AVRIL 2008

DITORIAL



On comprendra qu'il ne restait nulle place dans ce numéro pour les élections municipales. La politique politicienne ne vous concerne pas. Nous avons notre place dans la fraternité du mouvement associatif qui exprime les besoins et revendique les droits de l'homme dans la lutte contre la misère et la non-discrimination. C'est cette démarche authentique là qui est pour nous le signe d'une réelle citoyenneté. Certains s'étonneront que ce numéro soit le numéro 33. Rappelons que le numéro 32 était le numéro spécial réalisé avec les Réacteurs de l'Espace à l'occasion du Forum.

C. DEUTSCH

S OMMAIRE

Editorial, Sommaire	Page 1
Vie de l'Association (positions sur	
la responsabilité pénale)	Pages 2, 3 et 4
Lu dans la presse	Page 5
Forum	Pages 6, 7 et 8
Lutte contre la misère	Pages 9 et 10
Lu dans la presse	Page 12
Evaluation des gem de la DGS	Page 13
Vie des régions	Pages 14 et 15
Le mot du président, appel du 29 mars	,
bulletin d'adhésion	Page 16



ADVOCACY - France

Association d'usagers en santé mentale 5 Place des Fêtes 75019 Paris tél/Fax 01 45 32 22 35 advocacyfrance@orange.fr www.advocacyfrance.com

DELEGATIONS REGIONALES

ADVOCACY-Paris île de France et Espace Convivial Citoyen 5 place des Fêtes 75019 - 01 46 07 18 18, advocacyparis@wanadoo.fr

ADVOCACY-Caen Basse Normandie 1018 Gd Parc 14200 Hérouville St Clair 02 31 94 70 25 advocacy.caen@free.fr Espace Convivial Citoyen de CAEN 5 rue Singer 14000 CAEN 08 70 29 48 59 eskonci14@yahoo.fr

Espace Convivial Citoyen de Vire 3 rue des Augustines 14500 Vire 02 31 68 03 82

ADVOCACY-Perpignan-Pyrénées Orientales - Espace Convivial Citoyen-32, av de Grande Bretagne 66000 Perpignan 06 17 43 08 73 advocacy66@wanadoo.fr

Maison Sociale rue Pasteur 66500 Prades 06 17 43 08 73

ADVOCACY-Rouen-Haute Normandie Maison des Associations Boite à lettres 37 11 avenue PASTEUR 76000 ROUEN advocacy.rouen@hotmail.fr

ADVOCACY-Grenoble-Isère advocacy38@tele2.fr

Le jour où des gens qui n'ont pas l'habitude de parler seront entendus parles gens qui n'ont pas l'habitude d'écouter, de grandes choses pourront arriver!

ADVOCACY - Edito 1

VIE DE L'ASSOCIATION

e 24 janvier, l'Association a été auditionnée par la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme.

La Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme est un organisme officiel français, rattaché au premier Ministre et chargé de fournir au(x) gouvernement(s) des avis concernant les Droits de l'Homme, notamment lorsque l'actualité et /ou la présentation d'un projet de loi met le gouvernement en situation de prendre position sur telle ou telle question, où la question des droits de l'homme est concernée.

Telle était la situation en France, où, dans le cadre du précédent gouvernement le ministre de l'Interieur, Monsieur Nicolas Sarkozy, a fait voter une loi dite « Sécurité et Liberté » où figuraient certaines dispositions remettant de facto en cause la loi du 27 juin 1990 réglementant les conditions de l'Hospitalisation sous contrainte. Sous la pression de l'opinion publique, celui-ci a du retirer ces dispositions particulières, mais devenu Président de la République, il a soutenu le projet de loi présenté par le Garde des Sceaux, Ministre de la justice, relatif à la rétention de sûreté et à la déclaration d'irresponsabilité pour cause de trouble mental

Ceci fut pour l'Association Advocacy France l'occasion de prendre position sur ces deux questions essentielles. Quelles sont les principales position et propositions de l'Association Advocacy France? Sur ces deux questions, l'Association demande au gouvernement de respecter la personne et les Droits de l'Homme et d'être fidèle aux textes internationaux, notamment la Déclaration de l'ONU sur les Droits des Personnes Handicapées

Le Mégaphone a publié sa prise de position et ses propositions sur la réforme nécessaire de l'hospitalisation sous contrainte dans son numéri 31. Nous publions ici notre position et nos propositions concernant la responsabilité pénale des malades mentaux. écrite avant la présentation du projet de loi, et de larges extraits du compte rendu de l'audition par la CNCDH. Les représentants de l'Association ont eu le sentiment d'être bien entendus par la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, ce que reflète le compte-rendu de cette Commission. La loi relative a la rétention de sûreté et à l'irresponsabilité pénale des malades mentaux a été votée par le parlement. Le Mégaphone publiera dans le numéro 34 des éléments de réflexion sur cette loi, dont la procédure d'élaboration fut rondement menée.

POSITION ET PROPOSITIONS DE L'ASSOCIATION CONCERNANT LA RESPONSABILITE PENALE DES MALADES MENTAUX

e Gouvernement étudie la possibilité de reconsidérer le code de procédure pénale sur le point relatif à l'irresponsabilité pénale des malades mentaux définie par l'article 122-1 du code pénal qui s'est substitué à l'article 64 du même code dans le cadre de la loi du 27 juin 1990 relative aux droits et à la protection des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux et à leurs conditions d'hospitalisation

Ceci est pour l'association Advocacy France l'occasion de faire connaître sa position et ses propositions dans ce domaine.

Il est important que la voix des personnes intéressées directement soit entendue par le législateur sur une question aussi grave.

L'association Advocacy France est une association nationale d'usagers de la santé mentale, membre du Réseau Européen des Usagers et Survivants de la Psychiatrie (ENUSP / REUSP), de Santé Mentale Europe (SME / MHE), de la Fédération Mondiale de Santé Mentale (FMSM / WFMH), du Groupement Français des Personnes Handicapées (GFPH), de l'UNIOPSS, de la FNARS, du CFHE.

La position de l'Association Advocacy France s'appuie notamment sur la recommandation n°10 de 2004 du conseil des ministres du Conseil de l'Europe sur la protection des droits humains pour les personnes avec des troubles mentaux, signée par la France, la Déclaration Intergouvernementale d'Helsinki sur la Santé Mentale du 15 janvier 2005, signée par la France, la convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées de décembre 2006, signée par la France le 31 mars 2007 (non encore ratifiée).

La présente position de l'Association Advocacy-France complète la prise de position et les propositions de l'Association concernant l'hospitalisation sous contrainte transmise à Madame le Ministre de la Santé et des Sports le 20 juin 2007. Elle ne saurait être

comprise sans la réforme de l'hospitalisation sous contrainte..

En effet, la situation des délinquants malades mentaux, si elle ne recouvre pas la totalité de l'hospitalisation sous contrainte, en est un volet incontournable et spécifique qu'il convient à la fois d'articuler avec celle-ci et de traiter en particulier

L'Association Advocacy France attend du législateur qu'il soit fidèle à la devise de la République Française et fasse sien le principe du droit intangible de toute personne humaine au respect et à la dignité en considérant:

- Qu'il n'y a pas de droit de l'homme sans droit du citoyen
- Que les droits du Citoyen sont la contrepartie de son devoir d'observance de la loi de la communauté
- Que l'accès à la justice et l'accès au soin sont deux droits fondamentaux au même titre que l'accès à l'éducation, au travail, à des conditions de vie decentes, à la vie privée, à l'exercice des droits civiques.

VIE DE L'ASSOCIATION

POSITION ET PROPOSITIONS DE L'ASSOCIATION CONCERNANT LA RESPONSABILITE PENALE DES MALADES MENTAUX (suite)

Nous affirmons que

- La reconnaissance de la souffrance psychique ne doit pas s'opposer à la reconnaissance de la personne.
- -L'accès à un jugement d'un acte délictueux est un fait de reconnaissance de la personne, fondamental au sentiment de réalité pour le contrevenant avant d'être aussi un acte de reconnaissance de l'état de victime.
- -L'application d'une peine est la conséquence logique de la reconnaissance de culpabilité par la Justice
- L'application de la peine ne doit pas entraver l'accès aux soins. Pour cela, la suppression de l'irresponsabilité pénale des malades mentaux est subordonnée à la réforme de l'hospitalisation sous contrainte afin que celle-ci soit conforme au respect des droits de l'Homme.

Nos propositions visent à prendre en compte tant le droit à la justice que le droit aux soins, sans subordination de l'un sur l'autre

Exercice de la justice et exercice du soin, besoin de justice et besoin de soin obéissent à deux logiques et à deux fonctionnement différents. Si elles peuvent et même doivent être prises en compte simultanément, les deux démarches doivent être réfléchies séparément pour respecter la rigueur de la logique et de l'éthique

1- Exercice de la justice et du besoin de justice

A) L'atteinte à l'intégrité de la personne et/ou des biens d'autrui est un crime.Ce principe est un des fondements de notre vie en société.L'appareil judiciaire et pénal a pour vocation de faire reconnaître et appliquer ce principe.La notion de « non-lieu » ,judiciaire permet, en l'espèce à la justice de renoncer à ses fonctions.Ce faisant, elle exclue la personne de la société.Pire encore, en annulant l'acte,le non-lieu « annule » la personne,dénie son existence. Elle n'a plus à rendre compte. Privée de rendre

- compte, la personne est privée de parole, de responsabilité, de témoins de son existence. Ce constat s'applique tant au contrevenant qu'à la victime. Association d'usagers en santé mentale, nous sommes attentifs à l'impact de ce constat tant pour les uns que pour les autres.
- B) La reconnaissance du principe de justice impose que cette justice soit la même pour tous. Il revient donc aux juges et/ou aux jurés de prononcer la peine en fonction de la situation et des lois en vigueur, notamment dans l'appréciation des circonstances
- C) L'application de la peine, les éventuelles réductions de peines relèvent de l'autorité du juge de l'application des peines.Le comportement du détenu pendant sa détention et les facteurs de réinsertion doivent être les facteurs essentiels d'évaluation du JAP dans sa prise de décision
- 2) Exercice du soin et du besoin de soin A) Le besoin de soin doit conditionner le lieu de détention.Le taux de suicide excessivement élevé dans les prisons nous indique l'effet clairement pathogène des prisons
- A1.). Aussi, cette solution doit être écartée, si l'état du condamné nécessite des soins psychiatriques. C'est pourquoi nous préconisons qu'alors, l'incarcération se fasse dans un établissement sanitaire.
- A2) La politique de l'Open Door et de réhabilitation psychosociale des Hôpitaux psychiatrique, la Charte des malades hospitalisés qui affirme le droit à la libre circulation des malades, nous font opter pour la création d'hôpitaux psychiatriques pénitentiaires, nécessaires dans ce cas
- B) Pour autant, les deux mesures (soin et peine) ne doivent pas être confondues, et cela est déterminant pour le devenir de la détention

- B1) Ainsi, si la personne, grâce aux soins, ne relève plus de soins psychiatriques (1), mais que son temps de détention n'est pas terminé, il semble logique, qu'elle termine son temps de détention en prison.
- B2) Si la personne, malgré les soins, et étant hospitalisée sous contrainte comme peine substitutive l'incarcération en prison est toujours à l'hôpital psychiatrique pénitentiaire, c'est encore besoin au'elle а soin.Cependant, la durée de sa peine doit pouvoir bénéficier des mêmes conditions que s'il était en prison.Le juge d'application des peines doit pouvoir se prononcer et les mêmes remises de peine s'appliquer.La durée de la détention doit être liée à la décision de la justice et non de la médecine.
- B3) Si, à l'échéance de la détention, la personne a toujours besoin de soins, elle quittera l'établissement psychiatrique pénitentiaire. Elle se trouve alors dans la même situation que tout malade en psvchiatrie: L'évaluation alors va relever de son besoin de soin, de sa demande et/ou de la compétence du Juge des Affaires Psychiatriques, tel que nous l'avons défini dans notre texte sur l'hospitalisation sous contrainte. Elle doit pouvoir bénéficier d'un soin ambulatoire ou en milieu hospitalier en service libre ou sous contrainte, suivant sa situation.

(1) Rappelons que c'est la finalité du soin. Si, pendant cette incarcération, elle n'a pas besoin de nouveaux soins psychiatriques, elle sortira de prison à l'issue de sa peine et suivant la décision de justice. Elle pourra bénéficier de remises de peine dans ce cadre, ni plus ni moins que le cas ordinaire. Si elle a de nouveau besoin de soins psychiatriques, alors qu'elle est en prison, elle doit pouvoir retourner à l'hôpital psychiatrique pénitentiaire.

VIE DE L'ASSOCIATION

AUDITION PAR LA CNCDH Relevé de conclusions (extraits)

Audition de MM. Philippe Guérard, président, et Claude Deutsch, secrétaire général d'Advocacy France, association d'usagers de la santé mentale

ne partie de l'audition a consisté en une série de témoignages personnels livrés par le président de l'association ou encore de récits de différents parcours individuels, qui ont apporté un éclairage concret du sujet - notamment des modalités de l'hospitalisation sous contrainte.

La position de l'association sur la question de l'hospitalisation sous contrainte et les propositions qui l'accompagnent ont ensuite été présentées et étayées.

Sans nier le fait qu'une hospitalisation puisse être, dans certains cas, utile ou nécessaire, notamment quand la liberté du malade peut mettre en danger sa sécurité ou celle d'autrui, ce type d'hospitalisation doit rester exceptionnel, non discriminatoire et garant des droits de la personne.

L'exposé a beaucoup insisté sur les efforts à déployer, tels que la persuasion et jusqu'à la *menace* du recours à la force publique, pour que l'hospitalisation reste volontaire et consentie. Il s'agit d'introduire une dialectique, une communication, de tout faire pour éviter le recours à la contrainte physique par la puissance publique.

Afin de ne pas être discriminatoire, la décision d'hospitalisation doit en outre reposer sur l'évaluation du risque dans une situation et un contexte *particuliers* et non de la personne et de son état *en général*.

Enfin, la question de l'accompagnement du malade et de la stratégie adoptée par Advocacy pourrait être généralisée: l'usager choisit sa « personne de confiance », qui n'est pas forcément un membre de la famille, et peut en changer s'il le désire. Cet accompagnement est encadré par un code de déontologie et cherche à s'écarter d'une substitution à la personne: il est une aide à l'autonomie.

Discussion:

- Sur la place de la famille dans le processus d'accompagnement
- Sur le rôle des pouvoirs publics et des professionnels de santé dans le processus de soin et d'accompagnement

Pour ce qui est de l'accompagnement, il a été observé que trop souvent la structure hospitalière était considérée comme l'unique solution alors que des solutions étaient à chercher du côté de la politique de la ville (politique du logement, rôle des travailleurs sociaux) et de la coopération entre les différents champs d'action.

• Sur la question de la judiciarisation, de la privation de liberté sans décision de justice et d'un « juge spécialisé »

Une décision de justice est en effet le préalable à tout internement dans tous les pays européens, sauf en France et en Italie (l'Italie offre néanmoins certaines garanties qui ne sont pas présentes dans le système français). L'exemple espagnol est tout particulièrement éclairant car le juge espagnol entend la personne avant de rendre une décision et choisit le médecin traitant.

L'usage de directives anticipées, au moyen de « testaments psychiatriques » a été mis en place en Belgique, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas.

 Sur la place de l'usager dans le débat public sur les maladies mentales

À de nombreuses reprises, l'importance de ce que la société civile se saisisse de la question et fasse sien le débat sur la santé mentale a été rappelée.

Un intervenant a fait remarquer la maladresse qui consiste à limiter les malades mentaux et psychiques à une position de passivité : la voix de l'usager devrait prendre une place centrale dans

le dispositif et dans la réflexion qui veut recommander des politiques dans ce domaine car il est, par son expérience, en quelque sorte « expert » ou pour le moins témoin.

• Sur la question des compensations du handicap

On a fait remarquer que l'invisibilité « physique » du handicap semble avoir amoindri sa prise en considération en termes de compensations. En effet, tout comme existent des prothèses pour compenser un handicap physique, de nombreux moyens et outils (par exemple une personne accompagnante, autre que le médecin) pourraient être mis à disposition pour épauler le malade mental et permettre la valorisation de sa contribution et participation à la vie en société.

- Sur la question du testament psychiatrique et du consentement (voir supra)
- Sur la question du traitement social des maladies mentales et de la « peur irrationnelle »

A plusieurs reprises, les intervenants ont insisté sur le rôle que doit jouer la CNCDH pour contribuer à une prise de conscience de la discrimination généralisée dont souffrent les malades mentaux et psychiques

 Sur la question de l'autodétermination et ses implications en termes d'irresponsabilité pénale

Il a été réaffirmé que le traitement de la situation de handicap ne doit pas nier la dignité de la personne et sa capacité d'autodétermination. Néanmoins certains ont vu là un point de croisement avec la question de l'irresponsabilité pénale : comment concilier ces deux questions dans un discours cohérent?

LU DANS LA PRESSE

PROCES DE ROMAIN DUPUY : : FAUT-IL JUGER LES FOUS ?

ORDEAUX (Reuters) ...Après avoir entendu Romain
Dupuy puis les experts
psychiatres durant deux jours,
Philippe Faisandier a estimé que
l'abolition de la responsabilité du
meurtrier présumé au moment des faits à laquelle huit des neuf experts avaient
conclu durant l'instruction - devait être
confirmée.

"Il a commis ces crimes, mais sa responsabilité pénale n'est pas engagée en raison de l'abolition de son discernement", a dit l'avocat général, précisant à l'attention des parties civiles que "la responsabilité civile" restait néanmoins engagée. Mercredi aprèsmidi. Romain Dupuy avait raconté par le

détail le déroulement des faits et leur contexte, affirmant être sujet à des hallucinations et avoir agi en "état délirant."

Longuement interrogé par Michel Treille, le président de la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Pau, le jeune homme âgé de 24 ans a décrit avec précision, d'une voix assez assurée, son itinéraire de la nuit du drame et l'assassinat des deux femmes qui étaient de garde la nuit du 17 au 18 décembre 2004 à l'hôpital psychiatrique de Pau.

"J'ai vu de la lumière dans le couloir, une femme est apparue et m'a demandé ce que je faisais là, je l'ai poignardée", a raconté Romain Dupuy, les cheveux noués en catogan. Il découvre une deuxième femme en pénétrant dans le bureau que venait de quitter sa première victime, et la poignarde à son tour. "Je me suis senti agressé, j'ai perdu mon sang-froid", a-t-il plaidé, évoquant aussi ses "délires" et, au moment du drame, "un basculement, confronté à la réalité alors que je m'attendais à voir des monstres, des extra-terrestres". Au cours de ces déclarations, faites pour la première fois en public et devant les familles des victimes, Romain Dupuy, pressé de questions, a finalement dit regretter "ce (qu'il) avait fait".

Romain Dupuy a affirmé, sans perdre son calme, "avoir cru voir un serpent géant qui allait (l)'avaler".

LE GOUVERNEMENT RECONNAIT LES LACUNES DE LA PSYCHIATRIE EN PRISON

e gouvernement reconnaît des lacunes dans la prise en charge des détenus souffrant de troubles psychiatriques, tout en prenant ses distances avec le rapport très critique du Comité pour la prévention de la torture (CPT) du Conseil de l'Europe sur les lieux de détention (Le Monde du 7 décembre). "La France ne dispose pas

actuellement d'un dispositif complet d'accueil des détenus souffrant de troubles psychiatriques", souligne le gouvernement dans sa réponse à ce rapport, publié lundi 10 décembre. Mais il juge "bien excessif au regard de la réalité" l'emploi des termes "état dramatique" pour évoquer la psychiatrie pénitentiaire. Le CPT indiquait que son

jugement à ce sujet était fondé sur les avis de "tous les interlocuteurs rencontrés par la délégation, tant dans les ministères compétents (justice, santé) que sur le plan local, les personnels de santé et de direction dans les établissements".

Alain Salles, le Monde Article paru dans l'édition du 12.12.07

FRANCHISES MEDICALES & CMU

Urgence sur l'accès aux soins des plus démunis !

lors que les franchises entrent en vigueur en ce début 2008 et qu'une loi est annoncée pour l'été sur l'accès aux soins, l'Uniopss souhaite rappeler l'importance de l'accès aux soins des plus démunis et l'urgence de prendre des mesures en ce sens sous peine de voir reculer encore davantage l'accès aux soins et l'état de santé de certains de nos concitoyens. Force est de constater que le dispositif des franchises est entré en vigueur contre l'avis de nos organisations et des représentants d'usagers. Outre la rupture du principe de solidarité - ce sont les seuls malades qui payent pour les malades -, c'est un nouveau frein à l'accès aux soins qui est ainsi instauré pour les 2 millions de personnes vivant pourtant sous le seuil de pauvreté qui auront à payer ces franchises. Sur les 7 millions de

personnes vivant en France sous le seuil de pauvreté (817€ de ressources par mois), 2 millions d'entre elles seront frappées de plein fouet par les franchises. Ne sont en effet exonérées des franchises médicales que les personnes à la couverture maladie universelle complémentaire. Celles dont les ressources se situent juste au dessus du seuil de la CMUC (606€ par mois), notamment les personnes titulaires de l'Allocation pour adultes handicapés et le l'Allocation de solidarité aux personnes âgées, auront à payer les franchises médicales rendant encore plus difficile leur accès aux soins. Il est urgent de porter le plafond de la CMUC au niveau du seuil de la pauvreté. Au delà d'exonérer ainsi toutes les personnes vivant au dessous du seuil de pauvreté des franchises, il s'agit de leur permettre de bénéficier de la CMUC, seul dispositif à ce jour à même de leur assurer un accès aux soins effectif. L'aide à la complémentaire santé, aide financière actuellement proposée aux personnes juste au dessus du plafond de la CMUC (jusqu'à 727€ de ressources), comme tous les autres dispositifs qui se sont succédés, n'a en effet iamaisdémontré son efficacité car le montant restant à la charge des personnes est trop élevé pour leurs ressources (352€ en moyenne). Porter le plafond de CMUC au niveau du seuil de pauvreté est une mesure de justice sociale qui n'a pas vocation à se substituer à la réflexion globale annoncée sur la refonte, pour la population dans son ensemble, du « reste à charge », qui sert actuellement de variable d'ajustement du financement de la sécurité sociale au détriment des plus personnes les fragiles

LE FORUM

La maladie psychique a une parole

Comme en 2003, les salons de l'Hôtel de Ville parisien se sont ouverts aux usagers de la sant é mentale. De plusieurs pays, des personnes souffrant de maladies psychiques sont venues s'exprimer, et s'organiser.



Philippe Guérard. président d'Advocacy France, lors du troisième forum européen pour une politique citoyenne en

ertes, but individu a le droit à une vie digne et au respect en tant que personne à part entière. mais comment arriver dans les faits à l'égalité de traitement inscrite dans la loi de février 2005? Organisé par l'association d'usagers de la santé mentale Advocacy, le troisième forum européen pour une politique citoyenne en santé mentale — composé d'ONG d'associations francaises européennes — s'est tenu à Paris du 27 au 29 février . D'atypiques espaces d'expression, d'échanges et de travail entre usagers et professionnels de la santé mentale (une grande majorité d'usagers) ont clairement proposé de combattre l'exclusion dont sont victimes les personnes en situation de handicap psychique.

« Créer un pas de côté espace un transformation sociale »

Dans cet étonnant forum, étaient joveu-

groupes d'entraide mutuelle (GEM) aux noms souvent lyriques (« L'Écharpe d'Iris », « À Plaine vie », « vante et vibrante, et les jeunes profes-La vague à l'âme » ou « L'Étoile polaire sionnels aussi, l'école d'éducateurs »...). Au plan mondial, le réseau des (ex) utilisateurs et survivants de la ment) la logistique des trois jours de psychiatrie (network of(ex-) users and survivors ofpsychia-try, ENUSP, dont Advocacy fait partie) était lui aussi partie prenante (2). Des contacts avec des homologues toscans, finlandais, sénégalais irlandais. luxembourgeois s'y sont consolidés... A l'échelon européen, une représentante de la Commission viendra dire en tribune que les questions les plus récurrentes sont celles de l'éducation. de la sensibilisation du grand public à la maladie psychique et de la formation, alors même que plusieurs articles de la Convention internationale des droits des personnes en situation de handicap interdit dans les textes les discriminations. La Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde), pour sa part, confirme ce déplorable état des lieux : l'année dernière, sur 6 222 réclamations traitées. 1 400 — soit 22 % — ont concerné des questions de handicap et de santé, la moitié d'entre elles évoquant une discrimination à l'emploi... La deuxième journée a proposé des l'événement). En somme, une belle parcours de découvertes, forums de dis- entreprise de dé-stigmatisation. cussion, activités d'expression, tous animés ou co-animés par des personnes en situation de handicap. Un arbre à palabres, un « psychotron », différents autres divertissements (dont sement représentés de nombreux un jeu de l'oie citoyen) ont invité à leur

manière à déjouer les pièges de la discrimination. L'imagination était là, vid'Aubervilliers assurant (excellemla manifestation.

Il s'agit bien, en référence à la définition du Parlement européen, de « créer un climat favorable à la valorisation des différences, au respect du droit, à la protection contre la discrimination ». Droits d'expression, de circulation, droit au travail ou au logement individuel, droit à l'intimité restent encore à conquérir. Il s'agit même, pour les organisateurs, d'« inverser les attendus traditionnels de chacun, autant ceux des politiques, des professionnels, que des acteurs militants et des personnes discriminées [...], de créer un pas de côté qui ouvre un espace de transformation sociale ». L'idée est bien de rendre la personne, même souffrant de troubles psychiques, actrice de sa propre vie : un intervenant a ainsi évoqué la timide mise en place de « psytrialogues », échanges entre patients, entourage et soignants. Au final, la parole de personnes qui n'ont pas l'habitude d'être écoutées a pu être entendue (un film sera tiré de

> Extrait du « Lien Social » avec leur cordiale autorisation

Cher (e) s ami (e) s,

Vous avez été nombreux adresser vos remerciements et à témoigner de votre satisfaction pour le déroulement du 3 éme forum.

Merci de vos messages, nous recevrons avec plaisir vos contributions : commentaires, réflexions, photos etc. car nous envisageons de les diffuser dans notre mégaphone et en ligne www.forum.advocacy.fr!! bien sûr, nous allons "exploiter" les productions de ce forum avec une mise en ligne dans les semaines qui viennent des conférences audio, des fims et photos sur le site - www.forum.advocacy.fr - et un peu plus tard des actes et un film (pour lequel nous cherchons des subventions) sont prévus! plus encore : un projet de valorisation des "jeux" interactifs labellisés advocacy : le cerveau et le psychotron réalisés par les usagers à partir de leurs expériences et de leurs histoires de vie l'exposition des femmes peut "tourner" à la demande!

Vous recevrez des nouvelles et surtout n'hésitez pas à nous interpeller

Bien à vous amitiés Martine

LE FORUM

Intervention de Philippe GUERARD (Extraits)

Le droit à la Dignité humaine, c'est le droit à une Vie Ordinaire pour tous

'ai intitulé mon intervention : « Le Droit à la Dignité Humaine, c'est le Droit à une Vie Ordinaire pour Tous » C'est une autre manière de dire le titre que nous avons choisi pour ce Forum ; « Choisir sa vie : , l'Egalité des Chances pour une Vie Indépendante ».

C'est très important de pouvoir choisir sa vie. L'inverse inadmissible : il m'est arrivé de me retrouver à l'Hôpital Psychiatique pour avoir été trouvé, à l'âge de 20 ans, dans chambre d'une jeune femme consentante. C'était dans un CAT. Ils ne m'ont pas gardé à l'HP, mais je me souviens encore de cette humiliation; je me suis révolté intérieurement, mais je n'ai rien pu dire Pourtant: Pourquoi?

Pourquoi est-ce que j'ai été traité comme ça ? Est-ce que je n'étais pas un homme comme un autre ?

Ce jour là, j'ai décidé qu'il fallait que je quitte le CAT, si je voulais avoir une vie comme tout le monde

J'ai été frappé d'une Hémiplégie à l'âge de 13 ans. Mais déjà à ce moment là, mon père m'a appris la dignité. C'était un homme digne, mon père, mais aussi exigeant. Il n'a pas voulu que je me plaigne et que je me fasse dorloter. Il m'a donné une binette et il m'a dit « Il n'y a pas de raison pour que tu ne fasses pas du jardin. Fais ce que tu pourras, mais fais le ». Bon , je passe sur les moqueries quotidiennes dans le village. Il a fallu me scolariser en classe spéciale. C'est en tous cas ce que les spécialistes ont dit à mes parents.

On était dans les années 60. Et puis après, je me suis retrouvé en CAT. La filière, quoi ! On ne m'a pas demandé mon avis. Alors le titre : Choisir sa Vie, c'est pas mal ! D'abord, j'ai été dans un CAT-fourre-tout à Barenton. Ils avaient réuni là toute la misère du monde : Des bancales, des débiles, des cinglés, nous tous, quoi ! pour les faire travailler. Après Barenton, j'ai été dans

un autre CAT, spécial pour handicapés physiques.

Alors, je me suis battu pour quitter le CAT, et j'ai passé le concours des emplois réservés aux personnes handicapées de la Ville de Caen. C'est comme ça que j'ai travaillé au Théâtre de Caen. Puis j'ai été muté à la Bibliothèque où je m'occupe de la bibliothèque sonore pour les aveugles.

C'est comme ça que j'ai connu Agnès, dans un café, en centre ville. Agnès, elle était de Nevers, mais elle était arrivée à Caen dans un Foyer. C'était une fille superbe, Agnès, et vachement intelligente. C'était une femme qui pouvait être très déprimée, qui n'en sortait pas mais aussi très généreuse, et sans elle, je n'aurais pas pu faire tout ce que i'ai fait au niveau associatif et municipal (je suis conseiller municipal). J'y pense souvent. Et puis, évidemment je n' aurais pas pu faire Emmanuel, notre fils, tout seul. On a vécu ensemble plus de 20 ans, avec des hauts et des bas, comme dans tous les couples.

On n'a pas hésité à demander des aides, quand on avait besoin: aides ménagères, AEMO, Maison d'enfants et même occasionnellement placement familial pour Manu, quand c'était trop lourd. Avec Agnès, j'ai découvert combien quelqu'un pouvait être invalidé par une psychose profonde, mais aussi, stigmatisé comme fou. Agnès avait quitté son foyer pour un studio, rue d'Enfer (parlez d'un nom!)

Ca serait complètement débile de penser que l'on n'a pas besoin de soin et que l'on n'a pas besoin de service. Agnès a été hospitalisée plein, plein de fois, et suivie en extra-hospitalier, en hôpital de jour, en libéral, etc Moi aussi, j'ai été hospitalisé quand j'en ai eu besoin. J'ai même du faire une H.D.T pour Manu, l'été dernier, et croyez moi, c'est dur et sur le coup,il m'en a voulu et pourtant c'était nécessaire.

Ce qui est terrible, dans l'orientation, c'est qu'on cesse d'être une personne humaine pour être un cas, « une psychose » ou « une patte folle ».On va vous faire rentrer dans une case au lieu d'étudier vos besoins. La loi du 11 Février 2005 est une bonne loi avec la notion de projet personnalisé.

S'il faut des aides de «compensation » pour vivre comme tout le monde, il faut les créer. Actuellement, en santé mentale, elles n'existent pratiquement pas.

L'institution doit être le dernier recours Et alors, l'institution doit respecter l'intimité de la personne, ses effets, son droit à faire des choix, refuser l'arbitraire. L'institution ne doit pas être un ghetto mais inscrite dans la cité.

Beaucoup de gens, nous voient mais ferment les yeux parce qu'on fait peur mais si on fait peur c'est parce qu'on refuse de nous connaître.

Respect, Dignité, lutte contre la

Discrimination et la stigmatisation, ça passe par la fraternité et la solidarité. Tout ça c'est pas pipo.On vit dans un monde où chacun est de plus en plus individualiste. Et pourtant, c'est tous ensemble qu'on doit revendiquer Le droit d'être considéré commes des êtres humains. Montrons notre fi erté de notre différence.

Ma vérité, c'est ce que je suis, notre vérité, c'est ce que nous sommes.

(Même si, des fois, je dis des conneries, même si, parfois, je délire. (Je peux aussi m'en rendre compte, quand je délire)).

On peut être handicapé et capable à la fois. C'est indispensable de faire des choses ensemble. On prend confiance en soi en faisant des choses. Les autres vous font confiance et après on se sent plus capable.

FORUM

Intervention de Florence LEROY (Extraits)

J'ai eu envie de vous dire mon expertise en tant que membre d'advocacy et qu'advocate

tre en souffrance psychique au quotidien c'est une aventure mais aussi un combat. Il a fallu que je me batte chaque jour pour garder ma dignité et sur tout être une citoyenne dans notre société où la différence est si souvent perçue comme un handicap. Mon handicap n'est pas visible au premier abord : pourtant, il est bien présent au quotidien et les choses ne sont pas toujours faciles;

Tout d'abord il a fallu accepter la maladie et l'étiquette de schizophrène mais après le combat n'était pas fini. Je me suis retrouvée souvent enfermée dans un hôpital psychiatrique. L'hôpital est un lieu dont on n'oublie pas, même lorsqu'on n'y est pas allé depuis longtemps, les fantômes de cet enfer.

A la suite de cela il a fallu que je trouve du travail J'ai effectivement un DEUG d'histoire, mais la COTOREP ne me propose qu'un emploi dans les espaces verts ou la cuisine. Finalement je choisis les espaces verts et je me trouve orientée vers un CAT. J'y reste 8 ans et j'y ai appris un métier qui m'a permis de canaliser mon trop plein d'énergie et la base des règles du travail.

La finalité fut tout de même mon entrée en milieu ordinaire dans une mairie. La situation et l'acceptation de ma différence par mes supérieurs et mes collègues ne fut pas simple par

ignorance de ce qu'était le handicap psychique. De plus j'ai cumulé une autre difficulté **celle d'être une femme** dans un milieu exclusivement masculin.

Deuxième étape l'expérience que j'ai mené au sein d'advocacy qui est un engagement personnel et militant de citoyenneté. J'ai appris à changer mon regard. Nous ne sommes plus de simple patients mais avant tout des citoyens. La rencontre et le militantisme m'ont poussé à présider Advocacy France durant deux ans. J'ai appris à prendre des responsabilités à parler au nom du collectif et non plus individuel.

Pour la première fois de ma vie, j'étais reconnue à une place d'adulte responsable de mes actes et ma parole avait un sens.

Troisième étape, dans le CAT où je travaillais, je rencontre un compagnon.

Malgré nos différences nous nous aimons et il m'aide à me stabiliser. Au bout de sept ans nous avons le projet d'un enfant et là survient le doute. Comment mener une grossesse avec la prise de neuroleptiques sans mettre en danger le bébé ?

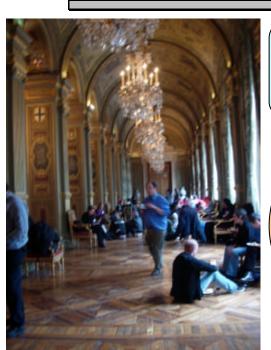
Au bout de trois ans, je tombe enceinte. Nous avons désiré cet enfant plus que tout et nous sommes si fier de l'avoir eu. Il a renforcé notre amour.

Je décide de prendre le risque et de poursuivre mon traitement durant la grossesse. **Victoire** ie donne naissance à un petit Matthieu tout à fait normal. Je me suis battue pour accoucher dans la maternité que j'avais choisie et non pas dans une unité spécialisée mère enfant où l'on voulait m'envoyer. J'ai le droit et le devoir d'être comme tout le monde et ie le revendique. Pour exemple lorsque j'ai accouché un jour la sage femme est venue devant moi pour m'observer : montrez moi comment vous changez une couche donnez un biberon sur un ton inquisiteur. Mes peurs étaient les mêmes que celles de n'importe quelle ieune maman mais moiie n'avais pas le droit à l'erreur. Pourtant je me suis vite rendue compte que mes questions étaient les mêmes que n'importe quelle autre maman.

Matthieu et Krystoff me permettent de réaliser ce rêve de famille que j'ai toujours voulu avoir.

Tout le monde aurait pu venir à cette tribune raconter son histoire, car elles sont toutes aussi exemplaires que le mienne et toutes plus étonnantes les unes que les autres. C'est pour cela que je vous invite à venir à la rencontre de ceux qui ont fait ce forum « notre forum », demain,

VIVONS ensemble ce moment unique.



3è Forum Advocacy France

Intro: « Aujourd'hui je vais me rendre visite à moi-même. J'espère que je suis chez moi »
Carl Valentin

Du silence à la parole

Ca fait mal ?
Alors hurlez !!!
Pointez de votre doigt
Ensanglanté
Ceux qui voudraient rester
Inconnus !
Si vous manquez de doigts
Je vous prête volontiers
Le mien

Rencontres

Une personne me dit qu'elle est angoissée. Toute sa situation précaire, accablante, la peur de l'avenir... Elle n'en peut plus. Peut-être je lui dis :écoute, on va trouver une solution. on pourra demander de l'aide Peut-être je m'énerve et lui Lance :eh bien , tu n'as qu'à suivre les conseils qu'on te donne. Démerde –toi! Peut-être je ne dis rien et je la prends simplement dans mes bras pour la consoler?

Je n'ai rien compris!

Psychotron:

Mais comment ont-ils fait pour connaître mon parcours?
D'accord je leur ai rencontré des choses-il y a longtempsmais avoir le culot de me faire retracer mes pas de pleine conscience et en public

Faut oser!

Atelier d'écriture

Je me vois ébloui voire ébloui par la richesse de mots, cette profondeur d'âmes,

ces tableaux d'expression!
de ta différence

Dire qu'il y a des crétins quise prétendent futurs dirigeants d'entreprise ou du peuple et même

journalistes qui ne savent même pas formuler une seulephrase cohérente sans au moins

> 37 fautes d'orthographe... C'est quoi la discrimination?

Quelle idée de reprocher à la pluie d'être mouillée. Qu'elle aille s'essuyer avant de me toucher!

Y'en a marre!

Assez de tes caprices
de tes violences,
de ta non-conformité
de ta différence
Tu nous perturbes
tu nous angoisses
tu nous emmerdes!
journalistes qui ne savent
On va trouver une solution
avec les conseillers psy
avec les institutions
tu seras bien
mais plus avec nous



Théâtre de l'isolelemement

« The silent corner and the empty stage" Peter Hammil

Le Bonheur EST NAIT SE FAIT

Le Droit au travail, Fais-le!

Said the straight man
To the late man:
"Where have you been?"
"I've been here and
I 've been there
I've been in between"
King Grimson



Les textes dans les bulles sont des notes prises sur le vif par Roger CONRARDY (Luxembourg). Merci Roger.

Atelier Ecriture

'ai participé à un atelier d'écriture animé par Narjisse, intervenant sur l'ECC d'Advocacy Caen. Elle nous a lu des textes d'Antonin Artaud et d'Arthur Rimbaud. Il fallait retenir une vingtaine de mots. Voici ceux qui m'ont parlé: esprit, pensée, mots, constante, enfant, espérer, obscurité, silence, je suis, chope, moi-même, arrangera, terreur, jour, chameau, madame, aspect, figure, conduisait, sein, orage A partir de cet ensemble il fallait composer un texte, en gardant les mots

dans le même ordre. Voici ma composition.

L'esprit, la pensée, les mots constants d'un enfant qui espère dans l'obscurité le silence. Je vis, telle une chope en moi-même et qui arrangera la terreur du jour. Votre chameau, Madame, son aspect, sa figure, conduisait votre sein sous l'orage. Il a fallu choisir un titre à ce texte et j'ai choisi : Madame II fallait ensuite prendre la première lettre du titre et changer tous les mots du texte par des synonymes si possible commençant par la lettre C:

Madame, Le mur, le murmure, les mots malheureux d'un môme qui médite dans la mort la maladie. Mon monde, tel une montre en moi-même, et qui modifiera la menace du mercredi. Votre mouton, Madame, son minois, sa mimine, menait votre Majesté sous la mer L'écriture, ou comment faire surgir l'artiste qui est en nous, loin de toutes les souffrances qui jalonnent notre quotidien. Tout simplement époustouflant et magique! O. ROUVEURE Merci Narjisse

LUTTE CONTRE LA MISERE - HISTORIQUE

ALERTE et les Partenaires sociauxcontribuent au Grenelle de l'insertion

ALERTE 37 fédérations et associations nationales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion

animées par l'UNIOPSS

our la première fois, ALERTE, collectif inter-associatif de lutte contre l'exclusion animé par l'UNIOPSS, et des Partenaires sociaux tant syndicats de salariés qu'organisations d'employeurs- publient un document commun qui est la synthèse d'un an de concertation.

Ce texte « Accès des personnes en situation de précarité à un emploi

permettant de vivre dignement » contient une série de constats et recommandations partagés, notamment sur les freins et les passerelles pour l'accès de tous à l'emploi.

Il comporte à la fois des engagements pour chacun des signataires et des demandes à l'attention des décideurs publics et privés pour faciliter l'accès de tous à l'emploi, le recul de la pauvreté et de l'exclusion. Ce document commun constitue une contribution des organisations qui le soutiennent dans le processus engagé par le Grenelle de l'insertion. Il participe de la réflexion menée dans les négociations collectives en cours. Ce texte s'inscrit dans l'objectif de réduction de la pauvreté et vise à favoriser l'accès de tous aux droits de tous.

Pour que personne ne soit contraint de vivre à la rue :

Ce que nos associations proposent au gouvernement pour sortir de la crise INVITATION PRESSE

our trouver une solution à la situation révoltante des milliers de personnes qui dorment chaque nuit dehors, il faut une volonté politique. Les associations unies attendent donc beaucoup du plan

d'action du gouvernement qui sera présenté le 15 janvier prochain.

Elles ont travaillé et défini ensemble les premières mesures jugées indispensables pour mettre en œuvre une politique publique ambitieuse. Elles les ont présentées hier à Etienne Pinte, parlementaire chargé par le premier ministre de lui soumettre des propositions. Les associations rendront

publiques les 13 mesures qu'elles jugent incontournables :

Jeudi 10 janvier, à 11h, au CHU Cité André-Jacomet 17 boulevard Ney 75018 M° Porte de la Chapelle

Association des Cités du Secours Catholique - Association Emmaüs - ATD Quart Monde - CASP - Croix Rouge - Emmaüs France - Enfants de Don Quichotte - FAPIL - Fédération de l'Entraide Protestante - Fédération nationale Habitat & Développement - Fédération nationale des centres Pact Arim - Fnars - Fondation Abbé Pierre - Fondation Armée du Salut - Habitat et Humanisme- Restaurants du Cœur - Secours Catholique - UNHAJ - Uniopss

Non à la directive de la honte! Appel aux parlementaire européens

u mois de janvier 2008, un projet de directive sur la rétention et l'expulsion des personnes étrangères sera soumis au Parlement européen.

Depuis 1990, la politique européenne conduite par les gouvernements en matière d'immigration et d'asile s'est traduite par une réduction continue des garanties et des protections fondamentales des personnes. L'Europe se transforme en une forteresse cadenassée et met en oeuvre des moyens démesurés pour empêcher l'accès à son territoire et expulser les sans-papiers.

Le projet de directive, s'il était adopté, constituerait une nouvelle régression.

En prévoyant une rétention pouvant atteindre 18 mois pour des personnes dont le seul délit est de vouloir vivre en Europe, il porte en lui une logique inhumaine : la généralisation d'une politique d'enfermement des personnes étrangères qui pourrait ainsi devenir le mode normal de gestion des populations migrantes. En instaurant interdiction pour 5 ans de revenir en Europe pour toutes les personnes renvoyées, ce projet de directive stigmatise les sans-papiers et les transforme en délinquants à exclure. Le projet de directive qui sera présenté au Parlement est le premier dans ce domaine qui fasse l'objet d'une procédure de co-décision avec le

Conseil des ministres. Le Parlement a donc enfin la possibilité de mettre un terme à cette politique régressive qui va à l'encontre des valeurs humanistes qui sont à la base du projet européen et qui lui donnent sens.

parlementaires européens aujourd'hui une responsabilité historique : réagir pour ne pas laisser retomber l'Europe dans les heures sombres de la ségrégation entre nationaux indésirables par la systématisation des camps et de l'éloignement forcé. Nous parlementaires appelons les à prendre européens leurs responsabilités et à rejeter ce projet.

2010 sera l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

a Commission européenne a décidé aujourd'hui de proclamer 2010 «Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale». Dotée d'un budget de 17 millions d'euros, cette initiative réaffirme

l'engagement de l'Union à donner un élan décisif à l'éradication de la pauvreté d'ici à 2010

LUTTE CONTRE LA MISERE – APPEL POUR LE 21 FEVRIER

COMMUNIQUE DE PRESSE

Politique pour les personnes sans abri et mal logées :

Oui, Monsieur le Premier Ministre, nous sommes déçus et nous voulons continuer à négocier !

e n'est pas sans raison que le Premier Ministre a considéré ce matin qu'il était normal que les associations soient déçues, à l'issue de sa rencontre avec elles. Effectivement, les 27 associations de solidarité engagées depuis le 18 décembre dans la définition d'une politique publique à l'égard des personnes sans abri et mal logées, font part de leur déception devant les propositions du Premier Ministre.

Les associations considèrent que ces propositions ne sont pas de nature à améliorer radicalement les conditions de vie des personnes sans abri et mal logées, qu'elles ne sont pas en mesure de fluidifier l'ensemble de la chaîne qui va de l'hébergement au logement. Cette insuffisante mobilisation de l'Etat face à un problème aussi grave est inacceptable.

Le Premier ministre a pourtant réaffirmé ce matin qu'il reprenait à son compte les orientations des associations, à savoir :

- engager une politique de prévention pour interrompre les processus qui conduisent à la rue ;
- aider les personnes sans abri à sortir de la rue ;



- appliquer la loi sur le droit opposable au logement.

Mais les moyens annoncés ne permettront pas de mettre en œuvre ces orientations.

Au moment de passer aux actes, le gouvernement se dérobe.

Ainsi:

- Alors que le nombre de logements insalubres à traiter est de 600.000, le Premier Ministre annonce un plan de réhabilitation de 100.000 logements en 4 ans.
- Alors que des milliers de personnes vivent à la rue et qu'il faudra du temps pour résorber la crise du

logement, aucune création de place d'hébergement n'est programmée.

- Alors que les objectifs 2007 de création de logement social prévu dans le Plan de cohésion sociale n'ont pas été atteints, on ne décèle aucune volonté politique de tenir les engagements de 2008. Les associations attendaient un signal plus fort pour une augmentation sensible du logement social et des mesures qui annoncent une rupture.
- Alors qu'elles constituent un mode de logement alternatif particulièrement adapté aux besoins de certaines personnes, l'objectif de création de maison-relais reste celui du Plan d'action renforcé pour les personnes sans abri (PARSA) et les délais de réalisation sont sans cesse allongés.

C'est pourquoi les associations de solidarité demandent au gouvernement d'afficher en actes une réelle volonté politique pour en finir avec le scandale des personnes à la rue et mal logées.

D'ores et déjà, les associations annoncent

une première mobilisation nationale le jeudi 21 février 2008. Non à la directive de la honte!



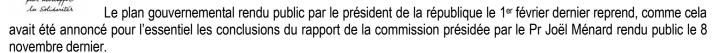
Les associations signataires :

Association des Cités du Secours Catholique, Association Emmaüs, Centre d'Action Sociale Protestant (CASP), Collectif Les Morts de la Rue, Croix-Rouge française, Emmaüs France, Enfants de Don Quichotte, Fédération d'Aide à la Santé Mentale Croix-Marine, Fédération des Associations pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL), Fédération de l'Entraide Protestante, Fédération nationale des Centres Pact Arim, Fédération nationale Habitat & Développement, Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale (FNARS), Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Action avec les Tsiganes et les Gens du voyage (FNASAT-Gens du voyage), Fondation Abbé Pierre, Fondation de l'Armée du Salut, Fédération française des Equipes Saint Vincent, France Terre d'Asile, Habitat et Humanisme, Les petits frères des Pauvres, Les Restaurants du Cœur, Mouvement ATD (Aide à Toute Détresse) Quart Monde, Secours Catholique, Union Nationale des Amis et des Familles de Malades Psychiques (UNAFAM), Union des professionnels de l'hébergement social (UNAFO), Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (UNHAJ), Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (UNIOPSS)

LU DANS LA PRESSE

COMMUNIQUE DE PRESSE Plan Alzheimer 2008-2012

Priorité à la filière de soins et la recherche médicales Le médico-social doit se contenter de la portion congrue!



Tout en se félicitant des mesures visant à renforcer la filière de soins, à mieux assurer les protocoles d'annonce et de suivi du diagnostic et à développer la recherche médicale, l'Uniopss déplore l'insuffisance des mesures nouvelles pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux qui demeurent les parents pauvres de ce troisième plan.

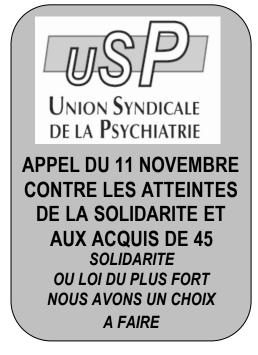
4

UNIOPSS

DITES NON A LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES

Le site web <u>"Dites Non à la violence"</u>, lancé aujourd'hui permettra de recueillir les signatures de ceux et celles qui s'opposent ouvertement à cette forme de violence.

LOBBY EUROPEEN DES FEMMES EUROPEAN WOMEN'S LOBBY





Les résidents des maisons de retraite seront-ils sanctionnés pour les retards de la réforme de la tarification ?



YVES LACROIX EST MORT

es difficultés techniques sur notre site nous ont empêché de vous communiquer plus tôt cet hommage pour Yves LACROIX, disparu prématurément à la fin du mois dernier.

Pour témoigner de l'importance qu'avait pour nous cet homme ,nous soumettons à votre éflexion le texte qu'il a écrit au moment des dernières campagnes électorales, quelques souvenirs et sa bibliographie fournie, pied de nez à tous les obstacles de communication rencontrés. Il suffit de cliquer sur ce lien : = www.coordination-handiqcap-autonomie.com/ http://www.coordination-handiqcap-autonomie.com/

Très cordialement.

Pour le Conseil d'Administration de la Coordination Handicap & Autonomie : Mireille STICKEL,Vice-présidente de la Coordination Handicap & Autonomie=20

EVALUATION DES GEM DE LA DGS

ARIS, 12 novembre 2007 (APM) - Les groupes d'entraide mutuelles (GEM) présentent des organisations très diverses et une répartition géographique inégale, selon un bilan à deux ans de ces structures présenté vendredi lors de leur première journée nationale.

Créés par la loi du 11 février 2005, les GEM sont des lieux de rencontre et de loisirs pour les personnes atteintes de troubles psychiques destinés à faciliter leur réinsertion. Deux circulaires, datant du 30 août 2005 et du 31 mars 2007, ont fixé le cadre juridique et les modalités de financement des GEM.

En 2007, 20 millions d'euros ont été délégués par les Direction départementales des affaires sociales (Ddass) pour financer 296 GEM, dont une cinquantaine de structures nouvelles.

La Direction générale de l'action sociale (DGAS) a présenté, vendredi lors de la première journée nationale des GEM, un bilan deux ans après leur création.

L'étude, qui a porté sur les 249 GEM financés en 2006, montre que leur répartition s'avère très inégale sur le territoire, leur nombre allant de zéro en Corse à plus de 20 en Ile-de-France.

Certains départements comme les Côtes-d'Armor en compte huit alors que des départements beaucoup plus peuplés, comme le Rhône, en abrite sept.

"Il faudra réfléchir à une harmonisation de l'implantation des GEM", a déclaré Patrice Perroteau de la DGAS et auteur de l'étude.

Les GEM sont plutôt implantés en milieu urbain et dans les grandes villes (50% sont des préfectures) et ont des fonctionnements variés.

Concernant la fréquentation des groupes par exemple, un GEM accueille en moyenne 62 personnes, mais le maximum est de 15 personnes accueillies jusqu'à un maximum de 500 personnes. Seize GEM comptent moins de 10 adhérents et neuf accueillent moins de 20 personnes.

Le nombre d'heures d'ouverture des GEM par semaine est en moyenne de 29 heures. Le maximum est de 63 heures et le minimum de deux heures. Environ 15% des GEM sont ouverts moins de 15 heures par semaine et 53,8% sont ouverts le samedi et/ou le dimanche.

UN CAHIER DES CHARGES PAS TOUJOURS RESPECTE

es données montrent que le cahier des charges défini pour les GEM n'est pas tout à fait respecté.

Il prévoit la signature de trois conventions pour un GEM (création d'une association d'usagers, convention de parrainage et convention avec les secteurs de psychiatrie) alors que selon l'enquête présentée vendredi, seuls 43% des GEM ont créé une association d'usagers. Seuls 58% des GEM ont procédé à la signature de la convention de parrainage et 64% ont établi un partenariat avec les secteurs de psychiatrie.

Concernant le financement des GEM, la subvention du groupe accordée par la Ddass en 2006 s'élève à 62.962 euros. Le maximum accordé a été de 135.000 euros et si l'on excepte un GEM qui n'a rien sollicité, le minimum a été de 8.000 euros.

Sur cette question, la DGAS a indiqué que des efforts devaient être faits pour mieux évaluer les besoins et mieux ajuster le montant de la subvention accordée avec le projet de chaque GEM.

"Certains acteurs ont du mal à s'investir dans les GEM car il y a un doute permanent sur la pérennisation des financements", a déclaré une participante dans la salle. La délégation tardive des subventions (fin septembre pour l'année en cours) a également été critiquée.

La DGAS a souligné que les GEM pouvaient solliciter d'autres sources de financements que l'Etat, auprès des conseils généraux notamment ou d'autres collectivités territoriales.

FORMATIONS ET QUALIFICATIONS TRES VARIEES DES PERSONNELS

e problème des personnels animant les GEM a été également abordé lors du colloque. Actuellement, les GEM ont recours aux services de 1.209 animateurs bénévoles, soit en moyenne 6,2 bénévoles par GEM, mais les représentants de GEM dans la salle ont témoigné de leur difficulté à trouver des animateurs.

Les formations ou les qualifications professionnelles des personnes employées s'avèrent très variées (diplômes d'animateurs, éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, assistantes sociales...).

Constatant cette diversité de fonctionnement entre les GEM, les représentant de la DGAS se sont interrogés sur l'éventualité de fixer un nouveau cadre plus stricte.

"Faut-il fixer un nombre maximal et minimum d'adhérents? Faut-il exiger des qualifications pour les personnels? Faut-il fixer une norme pour les horaires d'ouverture des groupes?", s'est interrogé Camille Maillard de la DGAS.

Le coordonnateur du plan psychiatrie et **santé mentale**, Dr Alain Lopez, a également souligné "les dérives" des GEM qui ne correspondent pas toujours au projet initial.

"Il faudra corriger ces dérives, mais pour l'instant il faut laisser les structures se mettre en place. Nous allons bien voir comment cette expérience va s'enrichir et se transformer. Il ne faut pas trop figer le moule", a estimé Alain Lopez.

co/ld/APM polsan redaction@apmnews.com

VIE DES REGIONS : CAEN BASSE NORMANDIE

Advocacy s'engage dans la création d'un espace d'écoute à Dakar



L'association Advocacy Basse-Normandie a accueilli une délégation sénégalaise d'usagers et de professionnels en santé mentale afin de mettre en place un partenariat dans le but de créer un espace convivial à Dakar.

sénégalaise, emmenée par Ahmadou Binte Diallo, président de l'association assistance des enfants handicapés et toutes personnes

Ndoye du ministère des Affaires sociales du Sénégal, a pu notamment découvrir la maison du handicap, ainsi que le restaurant adapté Méli-

A cette occasion, la délégation handicapées de Dakar, et Khady Mélo. « Nous leur proposons des idées qu'ils peuvent réadapter au Sénégal en fonction des coutumes et du rythme du pays », indique Denis Renier.

L'association Advocacy Basse-Normandie a accueilli récemment une délégation sénégalaise d'usagers et de professionnels en santé mentale. Advocacy Basse-Normandie soutient « les personnes en souffrance psychique dans leur démarche pour faire entendre leur voix et obtenir attention et respect dans l'environnement social ».

L'un des objectifs de cette rencontre a été la mise en place d'un partenariat entre l'association Advocacy Basse-Normandie et la délégation sénégalaise dans le but de créer un espace convivial à Dakar, Nous avions déjà reçu une délégation de 15 sénégalais en juin 2005 et nous sommes partis à Dakar en avril 2007, expliquent Denis Renier et Véronique Perrier de l'association. Nous sommes là en tant que conseillers techniques. Nous allons les aider notamment

à trouver un local, un lieu pour se retrouver car les personnes handicapées sont beaucoup isolées au Sénégal. »

VIE DES REGIONS : PARIS ILE DE FRANCE



VIE DES REGIONS: PERPIGNAN-PO

Dominique Laurent, Présidente de l'association vous remercie de votre présence



Du 3 au 8 Décembre 07 EXPOSITION DE PEINTURE PALAIS DES CONGRES DE PERPIGNAN



u 3 au 8 décembre 2007, dans la prestigie use salle d'exposition de 160 m², du palais des congrès de Perpignan, notre atelier a présenté sa production. Advocacy dans la plus prestigieuse salle de la ville!

Notre atelier a fonctionné tous les week-ends sans exception depuis prêt de deux ans. Nous avons exposé 27 peintres et présenté 89 œuvres!

Cette exposition est l'aboutissement d'un travail de deux ans pour des peintres motivés .Je les remercie pour leur implication constante dans ce projet. Notre objectif était de présenter une expo colorée et joyeuse. C'est fait.

Nous avons surpris par le dynamisme de notre travail et les commentaires des presque 200 visiteurs ont tous fait passer l'idée première qu'ils imaginaient une expo tournée vers les difficultés de vie. Leur surprise a été d'autant plus forte. Leurs regards ont pu ainsi évoluer. Le beau existe bel et bien au bout de nos pinceaux.



Il s'est installé dans nos rendez vous de week-end au sein de l'atelier un esprit de groupe de soutien, d'échange et d'entraide. Venez nous voir vous serez surpris et certainement vous reviendrez.

Je remercie notre présidente Dominique Laurent d'avoir accepté le principe de cette exposition et d'avoir choisi de prendre parfois le pinceau avec nous.

Christiane BERNARD

VIE DES REGIONS: GRENOBLE ISERE

Un ECC à Grenoble!

visites de musées, ou bien, en intérieur à la Maison des associations pour une activité bien spécifique. Aujourd'hui nous avons une adresse et nous pouvons exister en tant que GEM, ECC à part entière. Nous avons inauguré l'ECC, entre nous, le vendredi 14 mars 2008 en attendant de l'inaugurer en grande pompe, avec une date encore à déterminer.

L'ECC se situe au sein du Centre Communal d'Action Social, rue Vieux Temple, à Grenoble. C'est une vraie joie de pouvoir se trouver dans ce lieu. Contrairement à ce qui se fait usuellement, les



usagers que nous sommes se retrouvent enfin au coeur de la Cité. Quelle révolution! Combien d'entre nous se sont retrouvés au ban de cette Cité, dans des lieux où le citoyen lambda ne risquait pas d'être importuné et où l'usager se retrouvait une nouvelle fois exclu de la société. Gageons que cette époque est derrière nous et que nous sommes en train d'écrire une nouvelle page dans la domaine de la santé psychique. Le directeur du CCAS se félicite tout autant que nous de notre implémentation. En effet, dans ce lieu, grâce à Advocacy Grenoble Isère, c'est aussi l'occasion pour le CCAS de faire le lien entre le Centre Social et le CMP qui se trouvent côte à côte mais qui ne communiquent pas. Les usagers enfin acteurs et également créateurs de liens entre deux Services! Que demander de plus!

Nous nous retrouverons régulièrement dans notre ECC dans lequel nous allons également mettre en route nottre atelier théâtre.

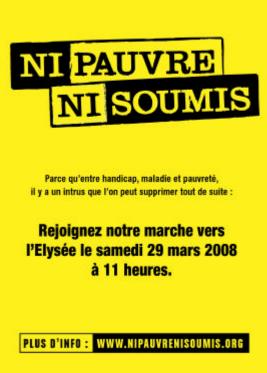
Il ne nous reste plus qu'à trouver un nom à notre ECC mais je nous fais confiance pour imaginer quelque chose qui nous permettra de porter notre envie de mieux être vers ceux qui ne nous ont pas encore entendu ou écouté.

LE MOT DU PRESIDENT

Chers amis.

Notre Forum à la Mairie de Paris a été une grande réussite. Votre enthousiasme et le sentiment de fraternité qui s'y sont exprimés, ont été pour nous un encouragement exceptionnel. La présence des amis étrangers, européens et sénégalais, montrent combien nous défendrons les valeurs universelles. Les mobilisations associatives auxquelles nous participons, sont porteuses des mêmes valeurs, qui devraient animer notre quotidien dans le domaine de la culture, de la santé et du social. A travers ces modes d'actions différentes, s'exprime l'authenticité de notre combat pour une société numaine qui prenne en compte l'humain.

Philippe GUERARD





ASSOCIATION ADVOCACY FRANCE

COTISATION:

20 euros pas an Cotisation de soutien 50 euros

En adhérant vous recevrez Gratuitement le Mégaphone

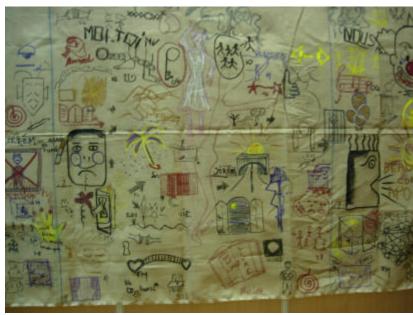
Je souhaite juste recevoir le Mégaphone 10 € par an

Envoyez nous suggestions, souhaits etc...

BULLETIN D'ADHESION 2008

ADHESION ☐ Réadhésion ☐
Nom, Prénom:
Adresse :
Code postal :
MODE DE PAIEMENT : Espèces □ Chèque bancaire □ CCP □ Virement □ Autre MONTANT
Je souhaite un recu fiscal

Le Mur-mur réalisé au Forum



Mur-mur d'amour O combien ardentes Les flammes de la passion!

O combien réconfortantes La braise de notre amour. La fumée -ça brûle comment?